

Ordre du jour :

- **Décision modificative budget assainissement et lotissement**
- **USEDA – Projet voirie**
- **Adhésion site internet Le Campagnol**
- **Echange terrain M. LALLEMENT**
- **Questions diverses**

Présents : P.BARTELS, L.JACQUEMARD, G.SCHMIT, C. FENAUX, P. EDUIN, F. FERRAZ, P. BEAUMONT, F. FOSTIER, N. DECHAPPE, C. LEGRAND

Absent excusé : B. WIART

Secrétaire : C. FENAUX

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les décisions modificatives suivantes :

Budget assainissement :

- Décision modificative n° 1

Dépenses de fonctionnement : compte 701249 « Reversement redevance agence de l'eau » : - 1 000 €
compte 023 « Virement à la section investissement » : + 1 000 €

Budget lotissement :

- Décision modificative n° 1

Dépenses de fonctionnement : compte 6045 « Achats d'études » : + 1,06 €

Recettes de fonctionnement : compte 71355 « Variation des stocks de terrains aménagés » : + 1,06 €

USEDA – PROJET VOIRIE :

L'USEDA envisage d'effectuer les travaux d'effacement des réseaux électrique, d'éclairage public et téléphonique rue de Neufchâtel.

1^{ère} tranche : début du village jusqu'au cimetière

- Coût ⇒ 264 374,03 € HT
- Participation USED A ⇒ 108 742,24 € HT
- Participation de la commune ⇒ 155 631,79 € HT

Le Conseil Municipal accepte la proposition faite par l'USED A.

ADHÉSION SITE INTERNET LE CAMPAGNOL :

L'adhésion à l'année s'élève à 180 € et il faut cotiser à l'association des Maires de France (66 €/an)

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune.

ÉCHANGE TERRAIN M. LALLEMENT :

Les espaces de voirie réalisés par M. LALLEMENT dans le cadre du lotissement Gué Saint Pierre seront cédés à la commune de Menneville pour 1 € symbolique. Il en est de même pour le calvaire situé rue de Guignicourt près de la rivière. Dans ce lotissement se trouve une parcelle d'environ 2 000 m² non constructible, une partie est vendue à M. BÉA et une autre à M. CYZMAN. Il reste 1 200 m² qui peut être vendu à la commune. M.

LALLEMENT propose 10 € le m². Après négociation, le Conseil Municipal décide d'acquérir le terrain à 6 € le m² soit 7 200 € frais inclus.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Les travaux de couverture de l'église sont terminés, il y a un dépassement d'environ 20 000 € TTC (non subventionné). Si une délibération est nécessaire pour le règlement, le Conseil donne son accord.

↳ Pour information

- les 3^{ème} et 4^{ème} phases du lotissement débuteront courant septembre 2014 (aménagement voirie)
- Procès avec le tribunal administratif de M. MASSUEL contre la commune suite à l'achat d'une maison et d'une parcelle, la construction d'une habitation sur la parcelle a été refusé alors que le certificat d'urbanisme a été accepté. Demande de dommages et intérêts d'un montant de 175 183,88 €

↳ Président de la commission de rivière : M. TIMMERMAN réélu